



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)

Jackie WITZ (adjoint)

Yannick CAILLET

Marie-Jos LIGIER (1^{ère} adjointe)

Laurent BESNARD

Claudine LECLERE

Henri VENTROUX (adjoint)

Daphné PERROT

Gérard VINAY

Absents :

Anne-Marie CHOURAQUI (adjointe)

Liliane MARSAC

Thierry HECTOR

François MINEAU

Pouvoir donné à Moïse CARON

Pouvoir donné à Henri VENTROUX

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h10. Elle a été levée à 21h15

Secrétaire de séance : Yannick CAILLET

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Questions diverses

I. DÉLIBÉRATIONS

1.1 Acceptation de vente sur la voie publique

Monsieur le Maire, Moïse CARON, expose le sujet.

- Un arrêté a été validé par la préfecture accordant le droit au camion à pizzas de se positionner sur la voie public à Houlbec-Cocherel. Compte tenu de ce fait, il a pu s'installer vendredi dernier à l'emplacement dédié.
- Une délibération du 28 juillet 2008 il a été autorisé de mettre l'espace public à disposition de tout commerçant en faisant la demande, et ce à titre gracieux.

Conseillers et adjoints ont pris la parole afin d'exposer leur position sur ce dossier. Le débat s'est notamment cristallisé sur le fait de considérer ou non la cour de la mairie comme étant un espace public. Compte tenu d'un désaccord persistant sur ce point et des contraintes que peut avoir une mise à disposition de la cour de la mairie, il a été convenu de continuer à accueillir les 2 camions à l'emplacement initial (face au transformateur). Il a également été exposé le fait de responsabiliser les camions sur la diffusion de musique par des clients, la mairie se dégageant sur ce point toute responsabilité vis à vis des droits à la SACEM.

Il a également été mentionné que les commerçants, occupant un espace public propre, doivent s'assurer que celui-ci soit restitué dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé.

A donc été soumis à délibération du conseil municipal le fait de mettre l'espace public à disposition de tout commerce ambulante.

Le vote se décompose comme suit :

Contre

0

Abstention

0

Pour

11



Le prix de la redevance pour occupation du domaine public a été évoqué mais aucune délibération n'a été prise sur ce sujet. Chacune et chacun doit réfléchir à ce que serait une « juste » redevance et la délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal. Jusqu'à l'adoption de cette redevance, l'occupation du domaine public par les commerçants ambulants se fera à titre gracieux.

1.2 Entrée au capital de la SPL

Ce sujet a été vu lors du précédent conseil municipal mais une délibération aurait dû être votée. Monsieur le Maire, Moïse CARON, soumet donc à délibération du conseil municipal l'entrée de la commune d'Houlbec-Cocherel au capital de la SPL pour un montant de 2.000€.

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.3 Lancement procédure à l'encontre de l'entreprise Gougeon pour malfaçons

Monsieur le Maire, Moïse CARON, soumet à délibération du conseil municipal l'engagement d'une procédure auprès du tribunal administratif de Rouen sur les malfaçons et les problèmes de chauffage constatés dans les locaux des classes primaires de l'école Jacques Destiné. Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.4 Représentation de la Mairie

Monsieur le Maire, Moïse CARON, soumet à délibération du conseil municipal :

- l'autorisation donnée à Marie-Jos LIGIER, Vice-Présidente de la Commission Urbanisme, de représenter la Mairie (signature des actes reprise voirie communale de la côte aux brebis)
- et l'autorisation donnée au Maire Moïse CARON d'officier en tant que Notaire

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.5 Redevance occupation du domaine public gaz 2017

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) à verser par les différents gestionnaires de réseaux gaz prend en compte une longueur de canalisation de 110 mètres et une revalorisation du taux de 18% pour 2017. La somme due pour 2017 s'élève à 123€.

Monsieur le Maire, Moïse CARON, soumet à délibération du conseil municipal le montant de 123€ et le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.6 Mise en non-valeur sommes non recouvrées (2015)

Monsieur le Maire, Moïse CARON, informe les membres du conseil municipal d'un arriéré de somme à hauteur de 36,04€ datant de 2015 (repas cantine). Les familles concernées n'étant plus sur la commune, il est soumis à délibération du conseil municipal de faire une admission en non-valeur de cette somme.

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	-------------	-----------



II. QUESTIONS DIVERSES

2.1 Prêt de la salle polyvalente

Afin de ne pas pénaliser les personnes qui louent la salle le weekend et leur laisser la possibilité de remettre les clés le lundi matin, il a été convenu de ne plus utiliser la salle le lundi matin avant 10h.

La séance publique a été levée à 21h15.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu en septembre (la date sera communiquée ultérieurement).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.